

DISCOURS Willy Schraen, président de la FNC - 3 mars 2021 -

Seul le prononcé fait foi,

2020 a été une année plus que difficile pour la France et les Français. La COVID 19 s'est abattue violemment sur nos certitudes et nos habitudes, bouleversant nos vies. J'ai évidemment une pensée pour tous nos concitoyens qui ont dû affronter des situations douloureuses. Le monde de la chasse n'a pas été épargné :

L'an passé nous étions rassemblé en présentiel comme on dit maintenant, à Saint Malo, pour notre Assemblée Générale. Depuis, une année inédite s'est écoulée dans un climat d'incertitude face à cette pandémie dont nous ne sommes toujours pas sortis !

Si la France a été bouleversée dans son fonctionnement ; la pratique de la chasse a évidemment connu, comme les autres activités de nature, des hauts et des bas depuis plusieurs mois. La FNC a été à la manœuvre pour simplifier la prise de décisions au niveau fédéral.

Les activités cynégétiques, qui n'ont pas échappé au premier confinement à partir de mars 2020 pour une durée de deux mois, ont repris de manière normale en respectant les gestes barrières à partir du 1er juin 2020.

L'ouverture anticipée de la chasse au 1er juin 2020 a été rendue possible même si le confinement de la France pendant ces 2 mois a quelque peu retardé les décisions dans beaucoup de secteurs. Cette réussite a été le fruit du travail acharné de la FNC qui n'a eu de cesse d'alerter les pouvoirs publics et sa Secrétaire d'État de tutelle. Toutefois, la chasse n'a été autorisée que pour des espèces particulières et sous certaines conditions.

Le nouveau confinement qui a débuté le 30 octobre 2020 au contraire du précédent s'est déroulé en pleine période de chasse. Les nouvelles règles de ce confinement ont été précisées dans un décret du ministère de la santé paru au JO du 30 octobre. La FNC s'est à nouveau engagée dans des négociations très actives pour

faire valoir les intérêts de la chasse alors que ce décret ne l'évoquait même pas.

Au final, c'est donc dans le cadre de leurs missions de service public et d'intérêt général que les chasseurs ont pu obtenir des dérogations à l'interdiction de se déplacer lors de ce confinement, au motif du maintien de la régulation de la faune sauvage et des espèces animales classées comme nuisibles. Les battues administratives et autres battues aux sangliers et aux cervidés, et exceptionnellement d'autres espèces chassables ont été autorisées par l'administration sous certaines conditions. L'objectif poursuivi a été de permettre ainsi de limiter les dégâts occasionnés aux cultures agricoles. Un sujet sur lequel je reviendrai, car il a fait l'objet d'une large discussion suivi d'une délibération à notre précédente Assemblée Générale.

Pour organiser cette régulation cynégétique dans des conditions sanitaires compatibles avec la pandémie, et selon la situation spécifique de chaque département, le ministère de la Transition écologique et solidaire a adressé aux Préfets une circulaire en date du 31 octobre. Les modalités pratiques de ces missions d'intérêt général concernant la chasse ont été définies par les Préfets en consultation avec les acteurs de terrain. Les conseils départementaux de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) ont été convoqués rapidement pour définir les protocoles et les conditions sanitaires à respecter. Enfin, il a été obtenu que l'OFB maintienne les examens du permis de chasser durant le confinement et je salue l'engagement de Pierre Dubreuil et de ses équipes.

Vous l'avez tous constaté tout au long de cette année chaotique, le bilan de cette période de confinements et couvre-feu est donc mitigé, car contrairement à d'autres activités nature qui peuvent se pratiquer toute l'année et que l'on peut décaler de quelques semaines, la chasse du petit gibier et des migrateurs a une saisonnalité évidente.

Mais, sachons rester positif, chacun a pu quand même pratiquer un peu sa passion avec sûrement moins de convivialité et de complicité que d'habitude. Le bonheur des uns ne fait pas le

malheur des autres, et vice-versa. Il n'empêche et j'en suis conscient, il faudra s'employer à passer ce cap entre nous, en restant unis et solidaires. Ne tombons pas dans le piège dans lequel on cherche à nous faire tomber en opposant la chasse dite de loisir, terme que je réfute, à une chasse utile qui aurait donc une vraie légitimité !

D'un point de vue sanitaire encore, -comme si la covid 19 ne suffisait pas- l'épizootie de grippe aviaire a pris hélas de l'ampleur dans notre pays. Je suis conscient que la situation des chasseurs de gibier d'eau devant les problèmes de transport d'appelants liés à l'influenza aviaire a été très difficile. Le bon sens doit s'imposer au ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, et nous ne pouvons accepter qu'il y ait eu deux poids deux mesures dans les actes dérogatoires. C'est d'autant plus regrettable alors que notre ministre est à l'écoute de nos problématiques.

Mais que serait la France, mes amis, sans cette ribambelle de technos qui aiment tant compliquer tout ce qui peut être si simple. Vous me direz, si ce n'était pas compliqué, que ferions-nous de tous ces parasites du bon sens qui n'arriveraient sûrement pas à survivre plus que quelques semaines dans la vraie vie que nous connaissons tous !

Bref, Julien Denormandie n'est heureusement pas de ceux-là, et j'espère pouvoir, trouver les bonnes solutions avec lui pour que nos chasseurs puissent pratiquer leur passion, dès la prochaine saison, avec la raison et le discernement sanitaire nécessaires.

Malheureusement la problématique sanitaire est également soumise à des règles européennes depuis la PPA de 2018. Alors que la France a déjà rencontré des épisodes de grippe aviaire dans le passé, jamais le territoire dans sa totalité n'avait été placé au niveau de risque élevé avec de telles conséquences pour les chasseurs. C'est sûrement encore sur ce terrain européen que nous devons livrer une nouvelle bataille des migrateurs...

Cette pandémie de covid 19 a mis en lumière le rôle des chasseurs dans l'accomplissement de missions considérées par l'Etat comme d'utilité publique. Peu d'activités de loisir peuvent se prévaloir d'un

tel rôle reconnu, dans le cas présent, par la ministre de la transition écologique Barbara Pompili dont le peu de sympathie pour la pratique de la chasse est de notoriété publique !

La ministre aurait donc enfin compris depuis le deuxième confinement que les chasseurs ne font pas que chasser et qu'une fois les fusils posés, ils donnent une vraie valeur à la nature de près de 3 milliards d'euros selon l'étude que nous avons menée en 2017 ! Sachons raison garder ! Force est de constater que le monde politique français a trop souvent peur de la couleur verte, qui, dit-on porte malheur aux comédiens, ce qui s'applique parfaitement à certaines de nos édiles !

Les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent, dit-on. Le délit d'entrave rural est passé aux oubliettes de l'Assemblée nationale ! A la place, le rapport d'information de Martine Leguille-Balloy et Alain Péréa, que je salue ici, sur « les moyens de juguler les entraves et obstructions opposées à l'exercice de certaines activités légales » a présenté ses recommandations. Il s'inscrit dans la mission d'information qui a été créée début 2020 et a le mérite de poser le constat de l'insuffisance de réponses pénales face à des actes malveillants de plus en plus nombreux. Reste à passer de recommandations à la pratique. Dans ce domaine, il y a urgence ! Et pourtant, la chasse est légale, et si notre secrétaire d'Etat estime régulièrement que nous sommes créateurs de troubles à l'ordre public, il y a évidemment un problème idéologique pour les deux têtes de notre tutelle ministérielle.

En effet, mieux que la presse, plus fort que Médiapart, nous avons la chance extrême d'avoir dans ce pays les tweets de Bérangère Abba, la secrétaire d'Etat. Reprenant avec la rapidité d'un duel de cowboy toutes les bêtises et tous les mensonges qui peuvent circuler sur les réseaux sociaux, notre Bérangère tente de tracer sa voie politique. Prête à tout pour exister, la chasse est devenue son souffre-douleur personnel, et nous sentons tous venir un nouveau temps troublé par ses postures dogmatiques, qui aura pour but d'affaiblir encore un peu plus la chasse et la ruralité.

Madame la secrétaire d'Etat, j'aurais voulu vous le dire dans les yeux, vous qui ne m'entendrez pas aujourd'hui, je vous redis que votre motivation à abîmer la chasse française n'a d'égale que la mienne à la défendre. Je me rappelle, il n'y a pas si longtemps, les discussions intelligentes et construites que nous menions avec votre

prédécesseure, Emmanuelle Wargon, sûrement pas pro chasse, mais défendant la pratique d'activités légales comme la nôtre. Le trouble à l'ordre public ne vient sûrement pas de nous, et comme je vous l'ai déjà dit à maintes reprises, l'Etat a le devoir d'assurer le maintien des pratiques légales dans un pays comme le nôtre. Alors Madame agissez, et agissez vite, avant qu'un drame ne se produise, drame dont vous serez en partie responsable en passant vos journées à jeter de l'huile sur le feu à travers vos communications maladroites et dangereuses pour toute le monde.

Et comme si cela ne suffisait pas, Bérangère Abba, faute d'exister au sein de ce gouvernement, se contente de jouer à la conseillère en communication de groupuscules anti chasse qui ne représentent qu'eux-mêmes ! Elle ne se contente pas de les recevoir au ministère, mais en fait une large promotion sur les réseaux sociaux. On finit par se demander qui est la femme, sur la photo, qui accompagne ces visiteurs ?

Pendant ce temps, le ministère de Barbara Pompili avec la direction générale de l'environnement de la Commission européenne se sont employés en 2020 à réduire, par petites touches, le périmètre de la chasse. On assiste à une mainmise de cette direction générale bruxelloise qui souhaite gommer les typicités de la ruralité à la française. Cette ingérence dans nos vies de ruraux est inacceptable. En effet, nous maîtrisons nos pratiques en adéquation avec les écosystèmes et notre activité est le gage d'une ruralité vivante et dynamique.

La capture aux gluaux, le courlis cendré, la barge à queue noire, la tourterelle des bois, la chasse des oies en février, le grand tétras, et de façon plus générale la gestion adaptative, détournée de sa vocation première, sont autant de décisions totalement dogmatiques que nous avons dû subir.

Sur tous ces sujets, et sûrement d'autres à venir, la FNC et son réseau vont se battre sur le plan politique et juridique. Tout sera fait pour défendre notre passion !

Madame la Ministre de la Transition Ecologique, comme je viens de le rappeler à votre Secrétaire d'Etat, dont vous pouvez être fière, il va falloir que cet acharnement ministériel contre la chasse et les traditions françaises cesse. Nous sommes sûrement à vos yeux,

Madame, des gens qui n'ont plus de place dans votre conception de la société de demain, il n'empêche que connaissant votre finesse politique à quelques mois d'échéances électorales majeures, il est pour le moins stupide de vouloir rayer de la carte électorale 20% des ruraux, et surtout les 70% des Français qui continuent à vivre leur vie dans le respect des traditions et des valeurs de notre belle France.

Après la décision purement idéologique de Barbara Pompili à l'encontre d'un mode de chasse non tuant et sélectif, nous avons rendez-vous avec la Cour de justice européenne au sujet de la chasse à la glu le 17 mars prochain. Même si l'avis de l'avocate générale nous donne de l'espoir en reconnaissant que cette pratique est culturelle sur nos territoires, rien n'est gagné !

Quant au sujet du plomb dans les munitions, l'Europe a encore frappé ! Après des mois d'examens de texte, de consultations de plusieurs comités, d'argumentaires et de courriers élaborés par la FNC dans le cadre de la défense des quelque 650 000 chasseurs français impactés, le Parlement européen a voté en novembre l'interdiction de l'utilisation de munitions au plomb dans un rayon de 100 m autour des zones humides. Il nous faudra d'ailleurs discuter de cette définition des zones humides. Le texte a été publié en janvier 2021 pour un début d'application en février 2023.

L'Europe dans ce qu'elle a de plus dogmatique continue son travail de sape contre le mode de vie des ruraux des pays membres. Les récentes élections européennes n'ont rien changé. Si l'Europe persiste dans cette guerre idéologique, il faudra donc la changer de l'intérieur, en proposant des listes rurales aux prochaines élections. Ce n'est plus une éventualité, c'est la solution, pour combattre la gangrène verdâtre qui contamine à chaque élection un peu plus tous les services, comme le cœur de l'hémicycle européen. Alors plutôt que de passer son temps à emmerder les ruraux, que l'Europe poursuive sa vocation première qui est d'améliorer le bien-être de ses populations... Ce ne sera pas difficile, vu sa dernière prestation dans la gestion de la crise vaccinale !!! Il y a une bonne marge de manœuvre !

Malgré toutes les perturbations engendrées par la pandémie de Covid 19, la réforme structurelle de la chasse française continue sa mise en application, et ce n'est pas moins de 211 nouveaux projets écologiques proposés par les Fédérations des chasseurs, qui ont été validés dans le cadre du dispositif d'éco-contribution en 2020. Et déjà, près de 120 en ce début d'année. Cela doit dynamiser la chasse française au niveau régional et nous devons en faire une réelle vitrine environnementale.

15 millions d'euros y ont donc été investis, en 2020, par les chasseurs et l'Etat pour la sauvegarde de la biodiversité.

La chasse, dans toutes ses composantes, est une chance pour tous nos territoires. Si les chasseurs n'agissaient pas, la biodiversité serait bien plus abimée qu'elle ne l'est aujourd'hui. Nos pratiques sont légales, strictement encadrées et nos actions au service de la nature sont reconnues par le législateur et l'autorité administrative, n'en déplaisent à tous ceux qui travestissent les faits pour attaquer nos modes de vie ruraux et notre rôle incontournable.

La chasse qui compte 1 million de pratiquants et près de 5 millions de détenteurs de permis est un formidable vecteur de cohésion rurale et sociale. La chasse recrute chez les jeunes comme chez les retraités ou chez les femmes. Elle se renouvelle dans ses effectifs et anime un fort tissu associatif.

Les investissements humains et financiers des chasseurs profitent aussi à d'autres acteurs privés ou publics de ces territoires ruraux.

569 millions d'euros par an, c'est le bénéfice produit par la chasse à destination des autres usagers de la ruralité.

Dans ce contexte, la FNC et 4 fédérations sportives ont demandé fin novembre 2020, dans une lettre commune au Président de la République et au Premier Ministre une reprise des activités dès la seconde phase du deuxième confinement. Cette lettre collective plaidait pour que les activités de plein air, encadrées par les Fédérations de golf, d'équitation, de voile, de la chasse et de la pêche, puissent faire partie des activités profitant des premières mesures d'assouplissement du confinement au 1^{er} décembre. Ce qui au final a été le cas.

Forts de ce succès, nous avons décidé de faire vivre l'adage, « on est plus forts à plusieurs ». C'est pourquoi, ces fédérations nationales de sports et de loisirs de plein-air, au nombre de 6, - le surf nous ayant rejoint- ont décidé d'unir leur intérêt, dans une alliance forte de nos valeurs communes de respect et de tolérance. Les statuts sont déposés, ce qui nous permettra de peser dans les débats qui s'annoncent. Cette Alliance des Sports et Loisirs de Nature que nous venons de créer, représente un total de 10 millions de pratiquants.

Si 2020 fut une année de libertés réduites, pour les raisons sanitaires que nous connaissons tous, il faut reconnaître que la haine et la violence ont explosé par le biais des réseaux sociaux. Les deux sont sûrement liés, et le climat de tension est extrême. Les propos haineux ou les menaces de mort à l'encontre des chasseurs se sont multipliées.

On ne peut pas répondre à la violence par la violence mais nous ne devons plus l'accepter. Je poursuivrai devant les tribunaux tous ceux qui, planqués derrière leur clavier d'ordinateur, se croient au-dessus des lois, et se permettent d'écrire l'inacceptable.

A ce titre, le procès de Saint-Omer en septembre dernier a été le premier du genre. Il a permis de traduire collectivement en justice 8 auteurs de violences et de menaces de morts proférées sur les réseaux sociaux à mon encontre durant « l'épisode mensonger du chat ». Tous les prévenus ont été déclarés coupables même si les peines ont été en-dessous de ce que le procureur avait requis. J'ai d'ailleurs fait appel de la décision.

Au total, et cela reste provisoire - la liste est toujours ouverte - près de 200 personnes auront à répondre, devant la justice, de leurs actes sur les réseaux sociaux, fussent-ils de simples citoyens ou élus de la République.

Un député des bouches du Rhône a été condamné le 2 février, en première instance, pour injures publiques contre moi. Ses termes injurieux et déplacés en tant qu'élus de la République ne sont pas acceptables. Son immunité parlementaire ne l'a pas protégé.

D'autres élus auront à répondre bientôt pour des propos similaires. Et Brigitte Bardot, même si elle va avoir une rue à son nom à Hénin-Beaumont dans mon département du Pas-de-Calais, dans la ville du maire Rassemblement National Steeve Briois, devra, elle aussi,

justifier les torrents de haine qu'elle déverse sur les réseaux sociaux. Cette grande égérie du RN, qui méprise autant les hommes qu'elle aime les animaux n'est pas et ne sera pas au-dessus des lois ! Tout comme moi, les chasseurs et les ruraux ne doivent plus rien laisser passer. A ce titre, le nouveau site de la FNC permet de renseigner ces exactions et toutes les autres. Il est essentiel, vous devez le rappeler à tout le monde, de les rapporter pour pouvoir mesurer l'importance de cette violence gratuite. L'enjeu est de créer un baromètre de la violence subie par le monde de la chasse et le monde rural en général. Cette « boîte d'enregistrement » est donc ouverte à tous ceux qui sont victimes des violences et des discriminations pour leurs choix de vie et leur passion pour la ruralité. Nous ne devons plus avoir peur de dénoncer ce que nous subissons chaque jour par une poignée d'illuminés, car nous sommes dans notre bon droit. Ne nous cachons plus et portons systématiquement toutes ces exactions devant les tribunaux compétents. J'ai ouvert cette voie pour que chacun d'entre vous puissent obtenir réparation, alors j'attends vos témoignages et nous pouvons vous conseiller pour d'éventuelles procédures à venir.

Des milliers de chasseurs subissent donc ces harcèlements, mais que dire des veneurs de la grande couronne parisienne, qui sont perpétuellement sous la pression des AVA, qui ont même reçu, il y a quelques jours, en forêt de Rambouillet l'aide de quelques « blacks blocs » d'extrême gauche, à la recherche d'un nouveau terrain de jeu en l'absence de manifestations urbaines, suspendues pour cause de COVID. J'ai longtemps imaginé qu'on finirait par une bataille rangée dans les campagnes !

L'Etat doit intervenir face à cette haine ordinaire sur le terrain. Il n'est pas possible de laisser ces attaques se banaliser, comme cela devient le cas un plus chaque jour. Comme le gouvernement va dissoudre certaines associations dangereuses pour la République, il me semble que dans le domaine des opposants aux activités rurales, qu'elles soient professionnelles ou passionnelles, il y a un vrai vivier sans être obligé de déranger les juges du Conseil d'Etat. Oui, l'appel à la violence répété, la stigmatisation d'une partie de la population qui mettent en péril le « vivre ensemble » dans ce pays, représentent le même danger pour la France. Je me range à la sagesse et au discernement de notre ministre de l'Intérieur,

Gérald Darmanin, qui connaît parfaitement notre situation et les menaces illégales qui pèsent sur nous.

On a trop longtemps laissé les « anti-chasse » nous dépeindre de façon catastrophique, sans réagir ni rien expliquer. L'année 2020 a été le point de départ de l'offensive de la chasse française qui a besoin d'être expliquée. Comment comprendre ce que l'on ne connaît pas !

C'est ce que nous avons fortement initié en 2020. Nous devons tous, sans exception, parler à l'opinion publique, aux élus, mais surtout à tous ceux qui nous entourent.

Réalisé par la FNC, un manifeste pour « la chasse, cœur de biodiversité » vient d'être envoyé aux 600 000 élus de la République, mais aussi à tous les chasseurs des départements où les fédérations l'ont souhaité. Ces vingt pages, sont autant de plaidoyers et d'argumentaires pour la chasse, à l'heure où nos opposants veulent gommer le plaisir, les traditions, et détruire les valeurs de ceux qui ne pensent pas comme eux. Nous avons reçu des milliers des messages de soutien à la FNC de la part d'élus non-chasseurs et c'est loin d'être terminé !

L'année 2020 restera toutefois comme celle d'une fracture idéologique toujours plus grande entre les ruraux, et les autres. Le RIP, et ses variantes législatives, en sont l'illustration parfaite. Sous couvert de bienveillance animale, la motivation de faire disparaître toutes les chasses traditionnelles, ou de nous empêcher plus simplement de manger de la viande ou du gibier, sont les nouvelles doctrines qu'on tente de nous imposer. Les maires écologistes s'en donnent à cœur joie avec les menus végétariens des cantines. Sans oublier le burger Obélix d'Alsace à base de viande de gibier qui provoque un tollé général. Tous ces élus bien-pensants oublient simplement que le repas à la cantine est pour un certain nombre d'enfants le seul repas équilibré de la journée. Alors, qui peut le contester ? Les protéines animales sont nécessaires à la croissance ! Si cela continue, dans la cour de récréation, ce ne seront plus des Pokémons que l'on s'échangera sous le manteau mais des rondelles de saucisson ! La résistance face à la prohibition des « viandards » va s'organiser, croyez-moi !

Barbara Pompili évoque un débat « préhistorique ». Justement, nos ancêtres, les hommes de Cro-Magnon, n'ont jamais dessiné une carotte ou un radis dans leurs grottes ! Pour cause, ils chassaient ! C'est d'ailleurs grâce à cela que nous sommes là, comme notre ministre d'ailleurs, même si elle semble l'avoir oublié...

Avant de conclure ce rapport moral, je souhaite revenir quelques instants sur la situation liée aux dégâts aux cultures agricoles.

L'an passé à Saint-Malo, près de la moitié des présidents présents en Assemblée Générale m'ont rappelé l'importance majeure pour eux d'une modification en profondeur de la loi d'indemnisation. Je demandais à l'époque aux ministres concernés par ce dossier d'entendre le cri d'alarme de la chasse française.

Depuis, vous le savez, nous sommes entrés, dans un premier temps, en discussion avec les représentants du monde agricole, car le monde de la chasse ne peut plus assurer seul, financièrement, les conséquences économiques de la loi dégât de 1968.

Nous avons trouvé un compromis entre nous sur un plan d'action global à mener ensemble. Pour la première fois c'est un accord négocié avec les principales organisations agricoles, de la FNSEA à l'APCA en passant par la Coordination Rurale et la Confédération Paysanne. Rien n'a été simple et chacun a dû faire des concessions mais nous avons fait la démonstration que le dialogue était possible entre ruraux contrairement à ce qu'affirmaient certains technocrates ministériels.

Il nous faut maintenant poursuivre, seul, cette discussion avec l'Etat sur les difficultés financières qui sont la conséquence d'une loi ancienne et obsolète, qui ne correspond plus à la situation réelle sur nos territoires de chasse. Lors de nos réunions régionales, nous avons largement évoqué ensemble ces points. J'espérais pouvoir revenir aujourd'hui devant vous avec la réponse de l'Etat. Malheureusement, le contexte sanitaire ne nous a pas encore permis d'engager cette discussion, mais le rendez-vous semble imminent. Il m'a été confirmé ce matin. C'est dans le bureau du Président de la République, là où nous avons fait naître la réforme de la chasse française, sous sa houlette, que nous obtiendrons bientôt une réponse claire à nos attentes. Si notre ministère de tutelle n'est pas le lieu où un chasseur souhaiterait passer ses vacances, l'écoute attentive du Chef de l'Etat à notre égard n'est

plus à prouver. C'est donc sereinement, certain que nos demandes légitimes seront entendues, que je reviendrai rapidement vers vous pour soumettre à votre jugement les propositions de l'Etat sur ce sujet délicat. Nous prendrons alors une décision collective sur la stratégie à adopter, qu'elle soit politique ou juridique...

Je ne peux conclure cette prise de parole volontairement réduite pour cause d'AG dématérialisée sans parler de la sécurité à la chasse. Même si les chiffres des accidents mortels sont en forte baisse en 20 ans (- 71 %), certains incidents sont à mes yeux plus proches d'un homicide que d'autre chose. Je pense à la mort il y a quelques semaines de ce jeune homme qui ramassait du bois pas loin de sa maison ! Là encore, et même si ce fait est rarissime, comment peut-on encore entendre de nos jours, l'auteur de ce tir mortel dire : « j'ai cru voir un sanglier, j'ai tiré ! ». Identifier sur quoi on tire est le b.a.-ba de la chasse. Il faut le rappeler encore et toujours.

La nouvelle formation sécurité qui consiste en une remise à niveau pour tous les chasseurs, tous les 10 ans, va commencer durant l'année 2021. Je demande encore et toujours aux chasseurs d'être prudents, et surtout pour les organisateurs de chasse, d'être expéditifs avec ceux qui ont des conduites inappropriées. Nous devons être exemplaires de prudence dans la pratique de notre passion, il en va de notre image et de notre crédibilité.

Si la nature n'est pas à tout le monde, le « bien vivre ensemble » ses passions et ses loisirs dans les espaces naturels est un enjeu majeur. Il faut sortir de la logique d'opposition et du principe d'interdiction, hélas bien connus de l'écologie politique.

Je pense évidemment aux élections régionales des 13 et 20 juin 2021. Ma conviction est que l'Écologie politique ne pourra pas gagner sur nos territoires en méprisant la ruralité.

Nous devons faire de cette échéance un espoir pour la ruralité. Tous nos adversaires seront présents dans cette élection.

Que les choses soient claires ; les amis de mes ennemis seront tous mes ennemis, sans aucun état d'âme.

Nous devons tous ensemble faire barrage à ces délires écologiques, comme à tous ceux qui par ambition politique vont porter des convictions vertes de circonstance.

Il faudra faire avec nous, tous autant que nous sommes, forts de nos valeurs et de nos différences.

Je demande à tous les ruraux de se mobiliser les 13 et 20 juin contre les tueurs de rêves et de libertés. Il faut que chaque rural prenne le temps de convaincre 5 personnes de voter pour la défense de nos valeurs et de nos traditions qui font que la France est un grand pays reconnu dans le monde entier. Alors, nous retrouverons l'espoir de continuer à simplement vivre heureux, en toute reconnaissance dans nos terroirs. Ne restons pas à la maison ! Levons-nous enfin et soyons unis en soutenant politiquement tous ceux qui défendent notre ruralité.

À l'automne prochain, la FNC formulera des propositions pour les territoires ruraux ! Ce projet rural, j'entends le construire avec vous et vos chasseurs. Il faut toujours partir du terrain, pour porter la voix des ruraux avec des propositions de bon sens. Le bon sens est notre ADN. Ce manifeste rural doit être un rendez-vous politique incontournable pour les échéances électorales que nous aurons en 2022.

Les pieds sur terre, le regard vers le futur et sans jamais oublier le passé ; la ruralité est une valeur d'avenir n'en déplaisent à ceux qui, au lieu d'agir pour le bien commun, n'ont que le mot interdiction à la bouche.

Dans cette ambiance de défiance, jamais les ruraux n'ont relevé autant la tête ! Jamais la chasse n'a autant pris la parole ! Il faut continuer sur cette lancée.

A ce titre, nous avons diligenté un sondage IFOP qui sera bientôt disponible. Il remet clairement l'église au milieu du village face aux gesticulations des uns qui « pétitionnent » contre nous à tour de bras et aux vociférations des autres qui nous insultent. Il nous rappelle aussi nos manquements et nos erreurs passées, mais il légitimise clairement nos stratégies d'aujourd'hui et demain.

Le manque de connaissance de notre passion est un frein majeur à son acceptation. Le devoir d'explication est immense, mais nous le construirons ensemble pour l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants.

Avant de conclure, je voulais rendre hommage à l'engagement des Présidents Alain Bidault et Marc Meissel au service de la chasse pendant près de 40 ans. Ils ont choisi de tourner cette page. Alain, Marc, je vous remercie chaleureusement pour tout ce que vous avez apporté à la chasse et à nos valeurs. Vous m'avez beaucoup aidé au début de ma présidence. Vos précieux conseils toujours bienveillants me manqueront.

Il est impossible de clôturer ces 40 années de présidences par un simple mot dans une Assemblée générale. Dès que cela sera possible, il nous faudra fêter ces 2 carrières exceptionnelles ensemble. Alain, on sait que tu possèdes un vaste terrain où il sera possible d'installer un chapiteau. Marc, tu possèdes un hôtel et un restaurant ombragé par un platane incroyable qui a plus de 400 ans. Les utiliser pour fêter comme il se doit vos départs, est une idée qui me semble excellente !

Vous avez toujours été porté par cette passion totale pour la chasse que vous avez mise au service d'un combat militant. Cela doit être un modèle. Telle est la posture que nous devons adopter pour défendre la chasse et nos modes de vie ruraux. Devenons des militants de notre cause. Soyons fiers de notre passion !

Vive la ruralité !

Vive la chasse !